

12.2. « Pas touche aux intérêts notionnels »

Des chefs d'entreprise montent au créneau : «Pas touche aux intérêts notionnels»

Un 'réalignement' bien nécessaire de la fiscalité belge face à une concurrence européenne de plus en plus forte, un incitant à l'investissement générateur d'emplois, une bouffée d'oxygène en période de crise, la fin d'un avantage fiscal illogiquement accordé aux sociétés les plus endettées ... "Pas touche aux intérêts notionnels", nous disent des responsables d'entreprises de divers horizons.

Le géant de la pharmacie et de la biotechnologie Baxter emploie plus de 2.250 personnes en Belgique. Il possède un centre R&D à Nivelles et un centre de distribution à Lessines, ce qui en fait la deuxième plus grosse entreprise américaine implantée en Wallonie. En 2009, Baxter annonçait un investissement de 70 millions d'euros sur son site de production de Lessines et investit chaque année plus de 30 millions en R&D. La Belgique a été le premier pays où Baxter a mené des activités hors des Etats-Unis, dès 1954.

Son directeur financier Christian De Vos ne cache pas que les intérêts notionnels ont aidé à ajouter de nouveaux chapitres à cette déjà longue histoire entre la multinationale et notre pays: "Ce système incite les entreprises à renforcer leur ancrage en Belgique. Par ancrage, nous entendons les activités industrielles et commerciales avec bien évidemment des emplois qui y sont liés. De manière générale, les intérêts notionnels permettent également d'éviter la compétition entre des sociétés fortement endettées, qui peuvent déduire leurs charges financières, et d'autres fortement capitalisées, qui ne bénéficieraient d'aucune déduction particulière."

Il souligne par ailleurs que la compétition est de plus en plus forte entre pays européens et que les intérêts notionnels sont certainement pas un luxe à cet égard. "En ce qui concerne les investissements, nous sommes en permanence en concurrence avec les autres sites de production de Baxter en Europe et dans le monde. Rien n'est jamais acquis. Récemment, nous sommes parvenus à décrocher un plan d'investissement 2009-2012 de 70 millions EUR, avec à la clé, l'embauche de 170 personnes. Les intérêts notionnels ont été un incitant parmi d'autres critères qui ont influencé cette décision d'investissement."

Christian De Vos insiste sur le fait que la stabilité des incitants fiscaux est tout aussi importante que les avantages intrinsèques de ces incitants. "Les remettre en question porterait atteinte à la crédibilité de notre pays."

Il rappelle que les investissements réalisés depuis 2004 ont permis d'embaucher 400 personnes pour atteindre aujourd'hui un effectif total de 2.300 salariés.

Comme tout chef d'entreprise, petite ou grande, JeanLouis Bremer salue d'abord le fait que les intérêts notionnels ont permis de quelque peu atténuer un triste privilège qui faisait que nos entrepreneurs étaient-parmi les plus taxés en Europe: "Une telle mesure nous permet de nous aligner globalement sur la fiscalité appliquée aux entreprises des autres Etats européens.

Cette 'correction' apportée par les intérêts notionnels a été déterminante pour ancrer quelques grosses multinationales chez nous et en attirer de nouvelles. Ce maintien, voire regain d'activité, ne peut être que bénéfique pour les PME sous-traitantes.

Mais, selon Jean-Louis Bremer, les intérêts notionnels ont d'autres vertus que fiscales "En établissant un nouvel équilibre entre les fonds propres et l'endettement, les intérêts notionnels ont permis à la moitié des PME de renforcer leur ratio de solvabilité. Et ce meilleur rendement ne profite pas nécessairement aux actionnaires: les politiques de dividendes n'ont pas changé après l'entrée en vigueur des intérêts notionnels."

Le CEO de Gondrexon (un fabricant de toiles métalliques, d'éléments filtrants et de bandes transporteuses qui emploie 60 personnes à Zaventem) voit deux bénéfices au renforcement de la structure financière: "Le premier impact est l'accélération de certains projets dans les trois dernières années grâce à une plus grande mobilisation de capitaux et, par conséquent, des investissements plus rapides et plus importants. Le second impact est une meilleure capacité d'emprunt et, au-delà, un nouvel effet de levier pour encore accroître les investissements. Il y a donc un effet multiplicateur d'une grande efficacité qui a et aura un effet favorable sur l'emploi. Dans certaines entreprises, il augmentera. Mais ce qui est souvent négligé dans les analyses, ce sont toutes ces entreprises où l'emploi ne diminuera pas."

Mieux préparés pour la reprise

Comme le souligne Jean-Louis Bremer, les intérêts notionnels n'ont rien à voir avec la crise: ils ne l'ont pas provoquée, ils ne la résoudront pas non plus. "Mais, quand la reprise sera au rendez-vous, les effets des investissements facilités par les intérêts notionnels vont consolider la croissance retrouvée. "Au lieu de condamner une mesure "qui a fait preuve d'une vision courageuse", il en appelle plutôt à en mettre de nouvelles sur les rails.

FORWARD Avril 2010